



Préavis numéro 24/2025 relatif au budget 2026

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales, le budget 2026 a été soumis à la Commission de Gestion pour étude et rapport.

Le budget est établi en fonction des éléments financiers connus et communiqués par le canton tels que les rentrées fiscales, les montants de notre participation à la NPIV (nouvelle péréquation intercommunale vaudoise) et également aux associations/groupements scolaire et forestier, service du feu et protection civile. Au vu des éléments non maîtrisables et aux travaux ponctuels prévus, la Municipalité présente un budget 2026 déficitaire de CHF 396'700.-, soit :

	CHF
Total des revenus	3'195'400
Total des charges	- 3'592'100
Résultat 2026, perte budgétée	- 396'700
Mouvements des fonds de réserve affectés	0
Mouvements des fonds de réserve	- 2'200
Amortissement du patrimoine financier	15'000
Amortissement du patrimoine administratif	181'300
Marge d'autofinancement négative	- 202'600

Cette marge d'autofinancement sera financée par les liquidités courantes. Le capital au 31.12.2024 s'élevait à CHF 2'245'372.18 et pourra absorber la perte budgétée.

La Municipalité souligne que toutes les dépenses prévues au budget ne seront pas forcément réalisées. Ce budget comprend des hausses des taxes pour les domaines autofinancés.

Des dépenses d'investissements sont prévues en 2026 pour un montant de CHF 542'000.-, selon le plan des investissements en annexe, dont CHF 212'000.- ont déjà fait l'objet d'un préavis adopté par le Conseil général entre 2023 et 2025. Le solde de CHF 330'000.- fera l'objet de préavis présentés dans le courant de l'année 2026.

Le budget 2026 a été adapté aux comptes 2024 et à l'évolution 2025. Les différences importantes avec le budget 2025 (charges ponctuelles de 2026) sont les suivantes :

10 Autorités

101.300.0 et 101.306.0 Jetons de présence, commissions et charges du Conseils

CHF 4'800.- de charges supplémentaires sont liées aux élections communales pour la nouvelle législature 2026 (heures du bureau des élections, frais pour édition et envoi des bulletins de vote).

11 Administration Générale

11.309.0 Autres charges et frais juridiques

La commune a mandaté Pro Archives pour la maintenance annuelle des archives courantes (CHF 4'700.-) et le solde pour la police des constructions (CHF 10'900.-). A cela s'ajoutent les frais des offices des poursuites et faillites et la formation du personnel communal.

11.311.0 Achat mobilier et matériel

Un montant de CHF 8'500.- est budgété pour moderniser l'équipement bureautique. Le projet du nouveau logiciel pour la prise de PV est reporté à la prochaine législature. Le copieur sera remplacé par un copieur sous leasing.

11.316.0 Loyer administration communale

Déménagement prévu dans le courant du premier semestre. Le montant de CHF 17'400.- comprend le loyer de mai à décembre, soit 8 mois à CHF 2'170.- charges comprises. Un montant de CHF 20'000.- pour le déménagement et l'aménagement des nouveaux locaux a été porté au budget du compte 11.318.4 frais divers.

11.318.1 Téléphone, internet, informatique (Ofisa)

En plus des coûts annuels pour le téléphone, internet et l'informatique (CHF 8'700.-), un budget supplémentaire de CHF 16'700.- est prévu pour : la migration sur un nouveau cloud, la migration sur MCH2 (solde), la mise à jour du logiciel du contrôle des habitants et une étude sur la cybersécurité.

11.318.3 Honoraires

Solde du projet ProNatura « Commune ouVerte » (CHF 2'300.-), révision des comptes par la fiduciaire (CHF 4'800.-), frais du bureau technique pour l'étude des dossiers de la police des constructions (CHF 4'500.-) et frais pour un ASP (agent de sécurité publique) pour effectuer le contrôle du stationnement (CHF 12'100.-).

11.318.4 Frais divers

Diverses mesures PECC (règlement soumis au conseil en 2026), qui seront réparties dans différents dicastères – en lien avec 11.480.0 Prélèvement au fonds de réserve PECC. Ce fonds de réserve sera alimenté par une part variable du droit d'usage au sol de la Romande Energie et d'un prélèvement annuel unique sur les impôts, réglementé par le règlement. Frais de déménagement et d'aménagement à hauteur de CHF 20'000.- (déménagement meubles, informatique, classement et archives).

11.365.0 Dons, aides et subventions

En plus des divers dons aux différentes associations locales et soutien au passeport-vacances, sponsoring pour le Giron du Nord Vaudois à la société de jeunesse pour l'achat de bois et la mise à disposition des locaux gratuitement (estimé à CHF 7'000.-).

21 Impôts

Les recettes fiscales des personnes physiques et morales sont stables et basées sur les comptes 2024 et les acomptes connus au 30.09.2025. Les impôts conjoncturels (impôts sur les frontaliers, successions et donations, gains immobiliers et droits de mutation) sont budgétés avec prudence.

21.380.0

Attribution annuelle au fonds de réserve PECC de la taxe d'usage au sol de la Romande Energie.

22 Service financier / 6 Police / 7 Sécurité sociale

NPIV (Nouvelle Péréquation Financière Vaudoise)

Le nouveau système vise à corriger les défauts du système actuel. Il a en particulier pour but de rendre la péréquation plus juste, plus lisible et plus transparente.

La nouvelle péréquation cantonale (NPIV dès 2025) ne tient plus compte du point d'impôt, mais calcule le revenu fiscal standardisé (RFS). Le RFS correspond au revenu théorique que chaque commune générerait si elle appliquait le coefficient d'imposition moyen et le taux standard de 1 % pour l'impôt foncier.

Comparaison des acomptes en CHF		2025	2026
Péréquation	Compensation des charges particulières des villes		
	Couche population	303'331	321'297
	Compensation déficits des lignes de trafic urbain	77'112	20'497
	Péréquation des ressources		
	Solidarité principale	-702'066	-799'039
	Prélèvements conjoncturels	-17'333	-102'283
	Péréquation des besoins structurels		
	Compensation « surface productive »	-25'239	-22'498
22	TOTAL Péréquation	-364'195	-532'027
Facture policière	Socle sécuritaire commun	20'303	21'490
	Part des communes délégatrices	77'403	81'957
6	TOTAL Facture policière	97'706	103'446
Cohésion sociale			
72	TOTAL participation cohésion sociale	641'493	685'816
	TOTAL FACTURES CANTONALES	375'003	257'235
<i>Comptes 2023</i>	<i>Total des péréquations, résultat définitif</i>		271'688
<i>Comptes 2024</i>	<i>Total des péréquations, résultat définitif</i>		213'782

Les acomptes sont basés sur les rentrées fiscales au 31.12.2024.

31 Terrains

Préavis no. 3-2022 - projet de revitalisation des parcelles agricoles le long du Nozon. Les dépenses actuelles atteignent déjà le montant de CHF 50'000.- accordé.

L'entreprise Terasol a établi un devis portant sur des dépenses de CHF 10'000.- supplémentaires pour finaliser le projet. Il s'agit parallèlement de faire une première répartition des frais engagés, dès lors que les factures déjà réglées portent sur une superficie dépassant celle objet du mandat initial. En cas de subsides partiels, cette somme serait alors attribuée à l'investissement.

31 Forêts

Nos forêts sont gérées par le Groupement Forestier du Nozon.

35 Bâtiments communaux

351 Grande salle

Solde pour le remplacement du matériel de gym (CHF 10'000.-). Réfection du sol de la salle de gym et divers entretiens d'env. CHF 20'000.- (report de 2025).

Honoraires d'étude pour le remplacement du chauffage de CHF 15'000.- (report de 2025).

352 Collège

Honoraires d'étude pour la transformation du collège de CHF 30'000.- (report de 2025).

355 Bâtiments administratifs - Fontaines

CHF 15'000.- pour la réfection du caveau communal.

CHF 6'000.- pour la réfection de la fontaine à deux bassins de la Rue du Vignoble.

358 Zone d'intérêt public - Bulande

Projet d'engagement d'un/une concierge pour la gestion complète du site en Bulande.

Prévision de CHF 18'000.- pour la pose de stores/parasols sur la terrasse de la buvette.

43 Routes

- CHF 25'000.- pour les panneaux d'entrée du village et le rafraîchissement des plaquettes des noms de rues (report de 2025).
- CHF 18'000.- destinés à une étude pour la réfection des chemins agricoles (hors subventions éventuelles).
- CHF 35'000.- pour la réfection du chemin agricole « en Champalet » avec traverses agricoles, au cas où les travaux, successivement à l'étude susmentionnée, pourraient être entrepris en 2026.

44 Parcs, promenades, cimetières

- Achat de 3 tables en bois après le Giron du Nord (CHF 7'500.-).
- CHF 5'000 pour la plantation d'un arbre sur la place devant le pilier public – arbre offert par Pury Paysagistes.
- Désaffection du cimetière (CH 38'000.-).

45 Ordures ménagères et déchetterie

Malgré l'augmentation des taxes déchets de CHF 10.-, pour l'année 2025, les charges ne sont pas couvertes et un déficit de plus de dix mille francs subsiste. Sur décision municipale la taxe forfaitaire sera augmentée de CHF 10.-. Dès le 1^{er} janvier 2026, la taxe s'élèvera à CHF 70.-/habitant et CHF 100.-/entreprise.

Le règlement précise (art.11) que le montant de la taxe s'adaptera à l'évolution des coûts effectifs.

Evolution de la taxe forfaitaire par habitants :

2010 : CHF 52.00	2011 : CHF 51.00	2012 : CHF 49.00
2013 : CHF 35.50	2014 à 2016 : CHF 35.00	2017 à 2020 : CHF 40.00
2021 à 2023 : CHF 50.00	2024 à 2025 : CHF 60.00	

46 Réseaux égoûts, épuration, eaux claires

Frais d'entretien courant.

Un diagnostic de l'ensemble du réseau eaux claires est à prévoir, budgété à CHF 10'000.-.

Malgré l'augmentation de la taxe d'épuration à CHF 1.60 en 2025, les charges ne sont pas couvertes.

Historique de la taxe d'épuration

2011-2013 : CHF 2.60	2014-2017 : CHF 2.20	2018-2019 : CHF 1.80
2020-2023 : CHF 1.20	2025 : CHF 1.60	

Sur décision municipale, la taxe d'épuration par m³ d'eau consommée sera augmentée dès le 1^{er} janvier 2026 de CHF 0.40 et s'élèvera à CHF 2.-/m³.

51/52 Enseignement primaire et secondaire

Budget fourni par l'ASIOR.

	2023	2024	Bud 2025	Bud 2026
Coût moyen de l'élève primaire	2'377	2'649	3'653	3'388
Coût moyen de l'élève secondaire	3'731	3'785	4'740	4'697

58 Temples et cultes

Les travaux de rénovation intérieure de la cure catholique d'Orbe ont pris un peu de retard et se dérouleront sur quatre ans. La part d'Arnex-sur-Orbe se monte à 2.3% d'un montant total d'environ un million et est prévue ainsi :

2025 : CHF 1'600.-	2026 : CHF 6'500.-
2027 : CHF 15'400.-	2028 : CHF 1'000.-

71 Service social

Budget pour l'accueil préscolaire et parascolaire fourni par l'AJOVAL, basé sur le nombre d'habitants, d'élèves et d'heures de garde au 31.12.2024.

81 Service des eaux

81.318.0 Honoraires et assurances

En plus des primes ECA et des frais d'analyses, solde des honoraires de CHF 12'000.- pour l'étude de la rénovation du système de pompage et la mise aux normes du système de filtration (report partiel 2025).

Les charges sont plus élevées que les revenus pour ce domaine qui doit être autofinancé.

L'état de la station de pompage va engendrer à court terme des dépenses supplémentaires.

Sur décision municipale le prix de vente de l'eau au m³ sera également ajusté et augmenté de CHF 0.30, soit un prix de CHF 1.30/m³ d'eau consommée dès le 1^{er} janvier 2026.

Historique du prix de vente de l'eau par m³ :

2010-2017 : CHF 0.60	2018-2025 : CHF 1.00
----------------------	----------------------

Conclusion :

La Municipalité présente le budget 2026 avec un résultat déficitaire de CHF 396'700.-. Il comprend des charges ponctuelles (frais d'études, d'aménagements administratifs et divers travaux d'entretien) pour environ CHF 365'000.-, des charges intercommunales de CHF 682'000.- et des charges cantonales de CHF 360'500.-, ce qui correspond à env. 50% des charges épurées (hors amortissements, attributions aux fonds de réserves et imputations internes).

Les 50% restants sont des charges relatives au bon fonctionnement du village, sa gestion administrative, l'entretien courant des infrastructures et le soutien de sa population et ses associations.

Les domaines autofinancés sont régulièrement déficitaires depuis 2019 et les fonds de réserves sont à 0.- au 31.12.2024 (à l'exception de l'eau potable). Pour les années à venir, des remplacements ou améliorations d'appareillages devront avoir lieu dans ces trois dicastères (déchet – épuration, eaux claires et usées – eau potable) qui ne peuvent être financés avec les impôts, d'où une augmentation générale des tarifs.

Décision :

Le Conseil général d'Arnex-sur-Orbe

- Vu le préavis municipal relatif au budget 2026 n°24/2025, adopté en séance du 10 novembre 2025 ;
 - Ouï le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier ce budget ;
 - Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- ➡ Décide d'adopter le budget 2026 déficitaire de CHF 396'700.- tel que présenté.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic



Reynold Michel

La Secrétaire



Danièle Michon Gremion

Annexe : - Budget 2026 comparé avec budget 2025 et comptes 2024
- Plan d'investissements sur 5 ans